

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 JUIN 2019

JCT/IC/NL – N° VILLE_2019DL062

Date de convocation : 20 juin 2019

Affichage du compte-rendu : 4 juillet 2019

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : AUTORISATION A DÉPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR MAISON MÉDICALE

L'an deux mille dix neuf, le vingt sept juin à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TALBOT.

Présents : Jean-Claude TALBOT, Martine BONNAUD, Danièle POTIRON, Claude COLIN, Dominique BABE, Eddie BREVALLE, Thierry HAON, Véronique GIROMAGNY, Alain VIOLLET, Eliane LEON, Gérard POTIRON, Alain LEGRAS, Yves MONTANGERAND, Laurence MOULIN, Eric MAILLET, Céline BARIOZ, Annie BERTON, Maurice DUMONTET, Sylviane STRETTI, Joëlle NATALINI, Réjane CLOUPET

Excusés / pouvoirs : Thierry BUTIN (donne pouvoir à Alain VIOLLET), Florent RIVOIRE (donne pouvoir à Eddie BREVALLE), Chantal RUBIO (donne pouvoir à Laurence MOULIN), Christiane PUTHOD (donne pouvoir à Martine BONNAUD), Cécile TOURNIER (donne pouvoir à Jean-Claude TALBOT), Joël CAS (donne pouvoir à Annie BERTON), Thierry MOLLARET (donne pouvoir à Sylviane STRETTI), Guy PENDARIES (donne pouvoir à Réjane CLOUPET)

Excusés / absents : Michel MALTRAIT, Souade KACI, Lilian MORINON, Philippe COLSON

Secrétaire de séance : Yves MONTANGERAND

Rapporteur : Eddie BREVALLE

La Municipalité a acquis en 2018 un terrain situé au 78 rue Centrale, cadastré section BZ parcelles numéros 346 et 349, issues des parcelles BZ 283 et BZ 284 qui appartenaient aux conjoints Chomer.

Ce terrain est parfaitement situé pour accueillir une maison médicale pouvant utilement regrouper différents professionnels de santé.

Pour développer ce projet, la société Office Santé, demeurant Centre Alphasis bâtiment B2, 35760 SAINT-GREGOIRE, a été choisie. Nous envisageons de permettre à cette société de construire sur ce terrain municipal un bâtiment de 600 m² de surface de plancher environ sur deux niveaux en R+1 ainsi qu'un parking en sous-sol.

Pour réaliser l'opération, un permis de construire devra être déposé par cette société et pour cela, l'accord préalable du conseil municipal est nécessaire.

En conséquence, après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **AUTORISE** la société Office Santé, ou toute personne qui se substituera à elle, à déposer un permis de construire pour la construction d'une maison médicale sur la totalité ou une partie du terrain municipal cadastré section BZ parcelles numéros 346 et 349 et situé au 78 rue Centrale à Corbas.

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Jean-Claude TALBOT.